



## JOURNEE SRP – 21 AVRIL

### Session F : Deuxième série de SRP

Les intervenants ont tiré les enseignements de la première série de SRP pour les appliquer à la seconde.

#### Participation :

- a) Si le gouvernement doit élargir la participation aux dispositifs de SRP, les pouvoirs publics et les OSC doivent placer leurs relations sous le signe de la complémentarité plutôt que du conflit ou de l'opposition.
- b) Le secteur privé, les collectivités locales et les instances législatives sont également des acteurs clés.
- c) La participation des OSC est plus efficace dans le cadre de réseaux qui regroupent les atouts de ces organisations. Certains réseaux existent déjà, d'autres devront peut-être être créés. Tous doivent prendre l'avis des OSC qui les composent et les tenir informés.
- d) La participation ne doit pas se limiter à la préparation des SRP, mais s'étendre à leur application, à leur suivi et à leur évaluation. Les pouvoirs publics doivent aussi permettre aux OSC de participer aux négociations avec les bailleurs de fonds.
- e) Les conditions suivantes doivent être préalablement réunies pour que la participation soit efficace : les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds doivent mettre en place les mécanismes voulus, veiller à ce que la SRP soit traduite dans la langue locale, prévoir suffisamment de temps à des fins de consultation et de participation, préciser les aspects se prêtant le mieux à une contribution et à des analyses indépendantes des OSC et fournir les ressources financières et techniques nécessaires.

#### Appropriation :

- a) L'appropriation est affectée par les stratégies internationales/régionales—par exemple, ODM, Éducation pour tous, Plan d'infrastructure du NEPAD. Les pouvoirs publics doivent harmoniser ces objectifs et cibles avec les leurs.

#### Contenu de la SRP :

- a) Le DSRP doit porter sur le cadre macroéconomique, les échanges commerciaux, la création d'emplois et d'autres questions contribuant à faire reculer la pauvreté.
- b) Les pouvoirs publics doivent établir un calendrier approprié pour la SRP.
- c) Au lieu de définir des objectifs sectoriels, les DSRP peuvent s'intéresser à l'intégration des objectifs et stratégies sectoriels et définir les résultats généraux auxquels les différents secteurs contribueront.



- d) Les SRP devraient mettre en évidence les liens existant entre la pauvreté et l'environnement : la base des ressources naturelles revêt une importance capitale pour la croissance et le développement ainsi que pour la réduction de la pauvreté.
- e) Les SRP doivent aussi inclure des mesures de protection sociale, par exemple, au profit des personnes qui s'occupent des malades du VIH/SIDA, des orphelins.



### Croissance :

- a) Fonder les SRP sur des objectifs de croissance réalistes, non trop ambitieuses. Utiliser éventuellement des scénarios différents reposant sur des hypothèses et des projections de croissance différentes.
- b) Aller au-delà du PIB et des évaluations chiffrées pour déterminer dans quelle mesure la pauvreté recule effectivement.
- c) Ne pas se concentrer uniquement sur la croissance aux dépens de la réduction de la pauvreté, car cela pourrait se traduire par l'exclusion des groupes vulnérables.
- d) Élaborer une stratégie de croissance qui serait efficace pour tel ou tel pays, et nécessitera des études analytiques plus spécifiques aux pays.

### Mise en oeuvre et suivi & évaluation de la SRP :

- a) Les collectivités locales, qui doivent appliquer les SRP, manquent de moyens, de ressources financières, et de structures de collecte d'informations et de données.
- b) Les priorités conflictuelles des bailleurs de fonds et l'absence de coordination entravent la mise en oeuvre.
- c) Les bailleurs de fonds doivent offrir des ressources suffisantes pour la mise en oeuvre.
- d) Les OSC ont un avantage comparatif en matière de suivi et de collecte de données sur la mise en oeuvre, en particulier au niveau local ; cette information peut ensuite être fournie à titre de contribution aux activités des pouvoirs publics dans le domaine du suivi des résultats et de l'établissement de rapports sur l'état d'avancement à l'échelle du pays.